

**SEANCE DU VENDREDI 29 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis à 20 h, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean MICHEL, maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :** Michel BACARISSE, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Gérald MABILE, Jérôme MIART, Jérôme LAINE, Grégoire MAZZINI, Xavier CULEUX.

**Absents :** Marie-Pierre MIGNON et Maurice ENGELMANN.

Le compte-rendu de la réunion du 13 novembre dernier est approuvé par le conseil municipal.

**1 - DELIBERATIONS.****n° 1 - Compte administratif 2020.**

**Monsieur MABILE Gérald, doyen d'âge présente le compte administratif, aux membres du conseil.**

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<i>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</i>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Soldes (+ ou -)</b>
<b>section</b>	<b>Résultats propres à l'exercice 2020</b>	249 753.92	183 751.91	66 002.01
<b>de</b>	<b>Résultats antérieurs 2018 reportés (ligne 002 du BP ou BS 2020)</b>	126 589.84		126 589.84
<b>fonctionnement</b>	<b>Résultat à affecter</b>	376 343.76	183 751.91	<b>192 591.85</b>

<b>section</b>	<b>Résultats propres à l'exercice 2020</b>	84 261.19	131 193.67	-46 932.48
<b>d'investissement</b>	<b>Résultats antérieurs 2019 reportés (ligne 001 du BP ou BS 2020)</b>	62 664.18		62 664.18
	<b>Solde global d'exécution</b>	146 925.37	131 193.67	<b>15 731.70</b>

<i>restes à réaliser</i>	Fonctionnement			
	Investissement		13 000.00	<b>-13 000.00</b>
<b>au 31/12/2020</b>				

<b>Résultats 2020 (hors R.A.R)</b>	523 269.13	314 945.58	<b>208 323.55</b>
<b>Résultats 2020 (avec R.A.R)</b>	523 269.13	327 945.58	<b>195 323.55</b>

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser état joint.

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**n° 2 - Compte de gestion 2020.**

**Le Conseil Municipal,**

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur,
- accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Extrait certifié conforme au registre des délibérations

### n° 3 - Affectations du résultat 2020.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 29 janvier 2021, le compte administratif 2020, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 192 591.85 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de 15 731.70 €
- un solde de restes à réaliser de -13 000.00 €

N'entraînant aucun besoin de financement.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021,

Considérant que le budget 2019 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement compte (021) de 97 075.00 €,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2021, le résultat comme suit :

#### Report en section de fonctionnement

(ligne 002 en recettes) 192 591.85 €

#### Report en section d'investissement

(ligne 001 en recettes) 15 731.70 €

### n° 4 - Loyer logement communal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 6 voix pour un maintien de la valeur locative pour une durée de 3 ans ~~3 ans de loyer bloqué~~ et 3 voix pour un maintien de la valeur locative pour une durée de 1 an.

DECIDE, de ne pas réviser le loyer du logement communal avant le mois de mars 2024, soit 3 ans complets.

En mars 2024, le conseil municipal analysera de nouveau la situation et prendra une décision sur la révision ou non du loyer.

Le montant du loyer restera donc à 725.67 euros par mois jusqu'au mois de février 2024 inclus.

Charge le Maire d'en informer les locataires et l'autorise à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

### n° 5 - Renouvellement du contrat en CDD de Mr BOURGEOIS Régis.

Mr le maire informe le conseil municipal que le contrat de Mr BOURGEOIS Régis, adjoint technique s'arrête le 25 février prochain. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.**

**DECIDE**, de renouveler le contrat de Mr BOURGEOIS Régis pour une durée de 6 mois, à partir du 25 février 2021 jusqu'au 25 août 2021 sur les mêmes bases que le précédent.

**Charge** le Maire de signer le contrat de travail ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui en découlent.

#### n° 6 - Clôture cimetière.

**Monsieur le maire** rappelle au conseil municipal le devis de l'entreprise LEDOUX JARDIN, concernant la pose d'un grillage rigide de couleur verte sur les trois côtés du cimetière, accepté par les conseillers lors de la dernière réunion de conseil de novembre. Le devis a été modifié puisque seul 2 côtés seront pourvus de lames d'occultation en composite couleur bambou. Le montant du devis s'élève à 15 114.32 € HT soit 18 137.19 € TTC. La façade avant sera nettoyée et repeinte si nécessaire. Il informe également le conseil qu'un géomètre viendra prochainement borner les limites du cimetière puisque ce dernier s'étendra sur l'arrière du columbarium.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré**, à 8 voix pour et une abstention. Accepte la proposition de ne poser des lames d'occultation que sur deux côtés. Le côté vignes restant ouvert à la visibilité.

**AUTORISE** le maire à signer le devis de LEDOUX JARDIN ci-dessus mentionné, ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

#### - Retour sur la sécurisation des voiries avec les représentants du département.

- Suite à la visite des représentants du département, différents sujets ont été évoqués. A savoir l'installation d'un plateau sur Sapicourt au carrefour de la voirie Laurent Lainé avec la rue de l'Eglise et le Chemin du Mt d'Or. Cette proposition avait déjà fait l'objet d'un projet en 2017. Monsieur le maire rappelle que le montant de la réalisation du plateau sur Sapicourt sera à la charge de la commune. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable sur ce projet et autorise Monsieur le maire à entrer en contact avec un bureau de maîtrise d'œuvre. Une subvention pourra être demandée auprès du département au titre des amendes de police. Cette délibération ainsi que d'autres seront prises ultérieurement lorsque le chiffrage des travaux aura été réalisé. Néanmoins, il informe le conseil municipal que ce dossier ne démarrera pas tant que la sécurisation du plateau de Courcelles ne sera pas terminée. Concernant ce dernier plateau, les représentants du département ont fait remarquer à Mr le maire que ce plateau n'était pas conforme car son éclairage est obligatoire, mais actuellement inexistant. L'éclairage était prévu au coin de la rue des Larris, et mis en place par le lotisseur. Il sera mis en place par ce dernier lors de la fin de la viabilisation de la voirie. Mr le maire a échangé avec le Grand Reims, compétent en matière d'éclairage public. Une solution est en cours de réflexion, à savoir le tirage d'un câble d'un poteau existant vers un poteau d'attente au droit du plateau. Affaire à suivre ...
- En ce qui concerne la mise en place de ralentisseurs chemin du Bémont, travaux à la charge du Grand Reims, le département préconise des types de coussins berlinois.
- Concernant des places de stationnement demandées par deux riverains de la rue de Bury, les représentants du département ont rappelé que les riverains ont de droit de stationner sur la voie tout en respectant le code de la route à savoir : éviter le stationnement dans les virages et ne pas gêner la visibilité des sorties des propriétés.
- Programmation de travaux de voiries réalisés par le Grand Reims : Le conseil municipal souhaite à l'unanimité et prioritairement, la réfection de la rue de Vantelet et de l'Hôtel de Dieu et du chemin de Treslon. Une prochaine réunion de la commission Chemins-Voieries-Réseaux aura lieu pour finaliser le document à transmettre au Grand Reims et qui fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

#### - Achat de quatre bancs :

Le maire informe le conseil sur son projet de pose de deux bancs à l'extérieur de l'Eglise ainsi que deux bancs au city-sport. Le conseil échange sur les différents matériaux proposés. C'est l'entreprise LEADER EQUIPEMENT, la moins cher, qui est retenue.

## 2 - QUESTIONS DIVERSES.

**Agrandissement de la salle communale** : Un maître d'œuvre est venu en mairie hier afin d'analyser la possibilité d'agrandissement de la salle. Cette extension permettrait de créer une salle d'archives et de stockage des tables et chaises de la salle. Le dessous permettrait de stationner le tracteur. Il serait judicieux de profiter de cet agrandissement pour stabiliser l'accès par la rue Paul Bouton. Accès actuellement en herbe/terre.

**Travaux des voiries de Sapicourt** : Les travaux ont bien démarré. Tous les captages des eaux de sources ont été remis avec le réseau pluvial. La dépose et repose de l'éclairage public reste à venir. Il reste encore environ deux mois de travaux qui se solderont par la pose de l'enrobé.

**Fibre** : Un sondage est en cours sur le réseau actuel avec la réalisation d'une cartographie relevant les problèmes potentiels. Les raccordements individuels devraient être pris en charge ou subventionnés par le Grand Reims. Une fois le réseau général de la fibre mis en place, les particuliers ne pourront pas se raccorder avant 3 mois, qui est le délai légal d'appel à concurrence.

**Panneau indicateur** : Il a été évoqué la possibilité d'implanter panneau indicateur sur lequel pourrait apparaître :

- le nom des viticulteurs,
- des chambres d'Hôtes
- Rbnb ....

Sur le principe le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, ne s'oppose pas à ce projet. Néanmoins il faudra en définir le principe de participation des propriétaires concernés.

**Vaccibus** : Le maire informe le conseil municipal que le Grand Reims a mis en place le Vaccibus dans les communes de moins de 200 habitants.

**Panneaux photovoltaïques** : Mr le maire fait part au conseil municipal d'un projet émanant de la société AKUO Energy, consistant en l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le plateau au dessus de Courcelles direction Treslon (au niveau de la ferme des 4 vents), avec la possibilité de créer un élevage de poules pondeuses en dessous de panneaux et d'un jardin fruitiers sous d'autres panneaux. La commune n'a pas encore reçu le dossier. Le maire en reparlera lors d'une prochaine réunion avec, espérons le, plus de détails sur ce projet.

**Eclairage du sapin pendant les fêtes de Noël** : Un devis a été reçu afin de poser une prise près du monument aux morts. Cette réalisation ne peut se faire que par le passage d'un câble souterrain qui partirait de la mairie. Le coût s'élève à 1620 € TTC. Le projet est pour l'instant mis en attente.